

UN ORDRE FEDERATEUR OUI ! UNE COTISATION A 75 € NON !

La CNI a soutenu la création de l'Ordre pour fédérer une profession infirmière peu militante.

Depuis le début elle prône un ordre à 2 niveaux (Régional et National) pour minimiser les coûts de fonctionnement et modérer la cotisation. A contrario, l'Ordre a choisi un train de vie démesuré, avec 800 m2 en plein cœur de Paris, du personnel et une logistique, digne d'un ministère....

$75 \text{ €} \times 500\,000 \text{ IDE} = 37,5 \text{ Millions d'euros / an} \text{!!!!}$

**L'EFFICACITÉ EST POSSIBLE
TOUT EN RESTANT MODESTE**

DES ELUS DE LA CNI S'ENGAGENT :

Ils officialisent, dans un manifeste disponible sur le site de la CNI, leur refus de payer ce niveau de cotisation excessif tout en ayant connaissance des risques encourus et demandent à Mme Le Bœuf, Présidente du Conseil National de l'Ordre Infirmier, de revoir son budget de fonctionnement à la baisse.

Tous les professionnels qui souhaitent rejoindre cette démarche ont à leur disposition sur ce même site, la note d'informations juridiques après analyse de notre avocat.

www.coordination-nationale-infirmiere.org